

Résumé

En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et à titre de contribution aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a organisé en avril 2015 à Bangkok une conférence internationale sur les précurseurs chimiques et les nouvelles substances psychoactives. Les participants à la conférence ont adopté un document final sur les réponses à apporter aux défis mondiaux concernant le contrôle des précurseurs, les nouvelles substances psychoactives et la coopération internationale à cet égard^a. L'OICS a aussi présenté officiellement lors de cette conférence un document visant à fournir des conseils pratiques aux gouvernements pour les aider à appliquer les *Lignes directrices pour un code de pratique volontaire destiné à l'industrie chimique* qu'il avait établies en 2009.

Le présent rapport met également l'accent sur les partenariats public-privé et les travaux de l'OICS dans ce domaine, attestant ainsi que l'OICS et de nombreux gouvernements sont fermement convaincus des mérites et du potentiel de ces partenariats, qu'ils considèrent comme l'un des éléments déterminants pour faire face aux défis présents et à venir en matière de contrôle des précurseurs.

L'un des défis identifiés grâce aux informations fournies par les gouvernements sur le formulaire D pour 2014, et qui est également mis en évidence par le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), est la diversification constante des activités de fabrication illicite de drogues, en particulier de drogues de synthèse. Cela inclut les produits chimiques disponibles dans le commerce et un certain nombre de produits chimiques peu courants qui peuvent être fabriqués sur demande afin de contourner les contrôles existants (précurseurs "sur mesure"). Bien que les quantités restent faibles dans la plupart des cas, une nouvelle tendance qui semble se dessiner est l'utilisation de benzaldéhyde et de nitroéthane, ou du produit intermédiaire suivant, le phényl-1 nitropropène-2, dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine. Comme il avait été établi que la monométhylamine était l'un des principaux produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de plusieurs drogues et précurseurs, l'OICS a mené dans le cadre du Projet "Prism" une opération ciblant ce produit, son offre et sa distribution afin de déterminer les transactions suspectes.

Les produits chimiques les plus courants lors des périodes précédentes, tels que l'*alpha*-phénylacétoacétonitrile (APAAN) et les esters de l'acide phénylacétique, ont encore fait l'objet de saisies au cours de la période considérée, mais celles-ci ont été généralement plus faibles qu'avant et ont eu lieu moins souvent aux frontières internationales, ce qui donne à penser que les contrôles internationaux (en particulier pour l'APAAN) et les mesures prises dans les pays concernés et dans ceux d'où partaient auparavant les envois produisent les effets désirés.

En 2015, les détournements depuis les circuits de distribution nationaux sont restés une source importante d'approvisionnement en substances pour la fabrication illicite de drogues, en particulier en acides et solvants inscrits au Tableau II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. De même, l'éphédrine, la pseudoéphédrine, le permanganate de potassium et l'anhydride acétique étaient souvent obtenus auprès de sources locales. Au cours de la période considérée, les gouvernements de plusieurs pays, dont l'Afghanistan, la Chine et le Nigéria, ont pris des mesures pour déterminer l'ampleur des détournements à l'échelle nationale, identifier les sources et mettre en évidence les modes opératoires. Plusieurs gouvernements ont renforcé ou ajusté leurs contrôles sur les précurseurs, comme indiqué au chapitre II du présent rapport.

^a www.incb.org/documents/Publications/PressRelease/PR2015/Outcome_document_FINAL_rev02.pdf.

En 2015, un certain nombre d'écarts entre l'offre (la disponibilité) de drogues sous forme de produit final et les saisies de précurseurs de ces drogues sont apparus de façon plus manifeste. Ces écarts concernent la quasi-totalité des drogues et des précurseurs dans différentes régions, et sont notamment liés au manque constant d'informations sur la provenance des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne à partir de pavot à opium cultivé en Afghanistan. Ces remarques valent aussi pour les pays de l'Asie du Sud-Est, en particulier le Myanmar, qui occupe le deuxième rang mondial pour la superficie totale des cultures illicites de pavot à opium et la production potentielle d'opium, et pour la situation en Asie occidentale concernant le Captagon. La persistance de conflits et de l'instabilité politique dans de nombreuses régions compliquent la mise en œuvre des mesures nécessaires.

En ce qui concerne les principaux paramètres qui déterminent le fonctionnement du système international de contrôle des précurseurs, aucun État n'étant devenu partie à la Convention de 1988 en 2015, il reste donc neuf États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention. Le Bangladesh et le Soudan ont invoqué les dispositions du paragraphe 10 a) de l'article 12 de la Convention pour imposer aux pays exportateurs de leur envoyer des notifications préalables à l'exportation tandis que le Burundi a été le cent cinquante et unième pays à s'inscrire au système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) de l'OICS. Le système PEN Online s'est encore révélé indispensable et efficace pour prévenir le détournement des précurseurs, l'augmentation du nombre de communications échangées entre les autorités des pays importateurs et exportateurs grâce au système ayant permis de stopper de nombreux envois suspects dans le cadre de transactions commerciales internationales. Le nouveau système PEN Online mis à niveau a été lancé en 2015.

Afin de rappeler aux gouvernements les principaux types de mesures qu'ils pourraient prendre pour améliorer le contrôle international des précurseurs, le présent rapport récapitule ce qui doit être fait au minimum dans trois domaines: a) la surveillance du commerce international par l'intermédiaire du système PEN Online; b) la coopération internationale dans le cadre des Projets "Prism" et "Cohesion"; et c) l'échange d'informations sur les incidents concernant les précurseurs au moyen du système PICS. Le rapport souligne également que les analyses criminalistiques, en particulier la caractérisation des drogues et l'établissement du profil de leurs impuretés, apportent un soutien précieux aux mesures de contrôle des précurseurs en permettant de mieux connaître les produits chimiques réellement utilisés dans la fabrication illicite de drogues ainsi que leurs sources. L'OICS appelle à un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.